

80 à 90 p. 100, favorise le maintien de la peine capitale. Les ministres sont sujets à je ne sais quelle force occulte qui pousse en faveur de l'abolition de la peine capitale, il y a certainement quelqu'un qui pousse, c'est à nous autres les députés à ne pas pousser mais à faire face à la musique. On ne poussera pas, mais que les députés libéraux, aux caucus, disent carrément aux ministres: Vous autres, votre bill C-84 ne passe pas. Les élections, on s'arrangera avec cela. Il sera bien plus facile pour vous de vous faire réélire en votant contre l'abolition de la peine capitale qu'en votant en sa faveur. Chez les progressistes conservateurs, c'est la même chose.

Monsieur l'Orateur, en terminant, je dis ceci: Nous sommes chez les créditistes. Il y a 11 députés, et les onze favorisent le maintien de la peine capitale, non pas par esprit de vengeance, non, mais par esprit de justice. Si un gars a assez peu de cœur pour s'attaquer à la vie de quelqu'un d'autre, qu'il mette sa propre vie dans le même panier. Il est averti, il le sait, la loi est là, s'il veut passer outre, qu'il paie les pots cassés, voilà de la justice, de l'ordre...

Une voix: Allez-vous être ici pour voter?

M. Caouette (Témiscamingue): Je l'espère. Si je suis à l'hôpital, je ne serai pas ici pour voter. Mon honorable ami sait fort bien que je vais voter en faveur du maintien de la peine capitale.

M. Pelletier: C'est parce que vous y croyez!

M. Caouette (Témiscamingue): Oui, c'est parce que j'y crois.

M. Pelletier: Nous pouvons croire à autre chose.

M. Caouette (Témiscamingue): Non, vous devriez croire ce que vos électeurs vous disent de croire. Chez vous, 80 p. 100 de vos électeurs sont en faveur du maintien de la peine capitale.

M. Pelletier: On a une intelligence pour s'en servir.

M. Caouette (Témiscamingue): Oui, je comprends, mais vos électeurs n'ont pas été intelligents quand ils vous ont élu. C'est l'un ou l'autre.

Monsieur l'Orateur, le député va aller dans sa circonscription et il sait d'ailleurs que je ne mens pas, ses électeurs sont en faveur du maintien de la peine capitale. Je suis convaincu qu'ils surveilleront le vote du député à la Chambre. Le député répondra à ses électeurs, pas moi.

Monsieur l'Orateur, le député s'arrangera avec ses électeurs, mais je dis que, dans la province de Québec, le peuple s'attend que nous votions pour le maintien de la peine capitale et je dis que dans les autres provinces du Canada, à Toronto, dans les provinces Maritimes, même en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et en Alberta, partout la population, dans la même proportion, réclame ou suggère le maintien de la peine capitale. C'est exactement ce que nous allons faire, et je demande aux députés vrais libéraux de voter pour le maintien de la peine capitale.

[Traduction]

M. D. M. Collenette (York-Est): Monsieur l'Orateur, il est assez rare qu'on puisse participer à un débat libre de tout parti pris. Je pense qu'il importe de le signaler, en particulier en ce qui concerne notre parti, car un nombre considérable de personnes à travers le Canada estiment que le bill visant à abolir la peine capitale est une décision sectaire du parti libéral. Même si les résolutions proposant

Peine capitale

le maintien de la peine de mort ont été rejetées pendant longtemps par les congrès nationaux des libéraux, la majorité des membres de notre parti est fortement divisée sur cette question, au moins autant que le sont les députés de ce côté-ci de la Chambre.

La question qui se pose dans le bill C-84 n'a rien à voir avec la politique administrative ni n'affirme la volonté du premier ministre (M. Trudeau) ou du solliciteur général (M. Allmand) d'imposer leurs convictions à leurs collègues. C'est plutôt une question de conscience et de choix moral qui revient de droit à chacun.

Toutefois je veux souligner une petite question de procédure à propos du débat sur ce sujet, à laquelle le député du Yukon a déjà fait allusion et qui a pris plus d'importance au cours de la période des questions aujourd'hui. Il est dommage que les ministres ne puissent par solidarité pour leurs collègues de cabinet, exercer leur droit de choisir selon leur conscience. Pour cette raison l'opinion publique est mal informée et a été portée à croire que le bill C-84 était d'inspiration Libérale. Comme nous allons le voir au cours de ce débat, les députés voteront d'après leur jugement, librement, si librement en fait que le chef de l'opposition (M. Clark) et l'ancien chef de l'opposition voteront en faveur du bill ainsi qu'un grand nombre de leurs collègues. La liste des orateurs est longue, donc comme le député d'Egmont (M. MacDonald) mais contrairement à celui qui m'a précédé, je n'utiliserai pas jusqu'au bout mon temps de parole.

J'aimerais parler de la peine capitale sous deux rapports, celui du climat social et économique actuel et, avec tout le respect que je dois au député d'Egmont, celui du droit de l'État d'exercer un pouvoir absolu sur la vie et la mort d'un individu.

Voyons d'abord le climat qui suscite actuellement les attitudes du public vis-à-vis de la peine de mort. Il faut se rappeler qu'immédiatement après la Seconde Guerre mondiale l'opinion publique en faveur du maintien de la peine de mort était aussi vive que le montrent les sondages actuels. Et il n'y a pas de quoi s'étonner lorsqu'on pense que deux générations ont connu les atrocités de deux guerres mondiales. La mort sur les champs de bataille, en mer et dans les airs était chose courante. L'ennemi devait être tué; c'était une question de survie.

Les sondages à propos de la peine de mort vers la fin des années 40, étaient une rémanence de l'agressivité de guerre et reflétaient le cynisme et le désespoir de cette époque. Pas étonnant qu'on ait été moins sensible à la condition humaine.

● (1710)

Toutefois, la prospérité d'après-guerre a ramené le Canada à la normale. Les poches étaient pleines, les ventres étaient pleins. Et comme nous le savons tous, monsieur l'Orateur, quand on a les poches et le ventre pleins, on est plus obligeant, compatissant et tolérant envers toutes les croyances, toutes les races, toutes les confessions et même tolérant envers les déviations de comportement qui, je crois que nous en conviendrons tous, ont une origine sociologique plutôt que congénitale.

Les attitudes à l'égard du maintien de la peine capitale se sont adoucies à la fin des années 50 et 60. Pourtant, ces dernières années, ces attitudes ont encore une fois changé. Pourquoi? Pour comprendre, monsieur l'Orateur, il suffit de lire le compte rendu de nos débats des dernières années.